

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2009832	Date d'inspection Le 22 juin 2022	
Nom de l'établissement Les Flots		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	30 juin 2022	
Commentaires : Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie devront être mis à jour chaque mois.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	30 juin 2022	
Commentaires : Le menu hebdomadaire n'est pas affiché sur le babillard; le menu doit être affiché dans un endroit à la vue dans l'établissement.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	30 juin 2022	
Commentaires : Les exercices d'évacuation en cas d'urgence n'ont pas été faits depuis le mois de février 2022. Les pratiques devront être faites chaque mois.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	06 juil. 2022	
Commentaires : L'équipement fixe n'est pas entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée. La surface doit être raclée ou de la roche soit ajoutée.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	30 juin 2022	
Commentaires : La vérification du parc extérieure n'a pas été fait depuis le mois de février, le parc doit être vérifié a chaque mois.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : d) s'il s'agit d'un médicament sur ordonnance, le contenant porte une étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré.	46(1)(d)	22 juin 2022	
Commentaires : Une seringue remplie d'un médicament sur ordonnance ne portait pas d'étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré.			

Commentaires généraux

Visite en garderie pour l'inspection annuelle.

Le ratio était conforme lors de la visite.

Observation :

Les enfants de la halte étaient à l'extérieure, ils ont ensuite entrés et ont participer à des jeux libres.

Une partie du parc extérieure que la halte utilise n'est pas ombragé. La direction nous confirme qu'ils ont des toiles qu'ils vont placer dans les deux prochaines semaines.

original signé par

Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juin 2022

Date

original signé par

Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juin 2022

Date